

LE FONDS BITCOIN

États financiers intermédiaires

30 juin 2021

LE FONDS BITCOIN

États financiers intermédiaires

Pour le semestre clos le 30 juin 2021

États financiers intermédiaires

État de la situation financière intermédiaire -----	2
État du résultat global intermédiaire -----	3
État des variations des capitaux propres intermédiaire -----	4
Tableau des flux de trésorerie intermédiaire -----	5
Relevé du portefeuille de placements intermédiaire -----	6
Notes afférentes aux états financiers intermédiaires -----	7 - 20

AVIS AUX PORTEURS DE PARTS

Les auditeurs du Fonds n'ont pas examiné ces états financiers intermédiaires.

Société 3iQ, le gestionnaire du Fonds, a nommé un auditeur indépendant pour auditer les états financiers annuels du Fonds. Puisque ces états financiers intermédiaires n'ont pas été revus par un auditeur, cet avis est donné conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

Le Fonds Bitcoin

État de la situation financière intermédiaire (non audité)

(en dollars américains, sauf indication contraire)

	30 juin 2021	31 décembre 2020
ACTIFS		
Actifs courants		
Trésorerie	257 391 \$	2 341 479 \$
Actifs numériques à la juste valeur (note 5)	<u>451 123 189</u>	<u>536 564 512</u>
	<u>451 380 580</u>	<u>538 905 991</u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Dettes fournisseurs et charges à payer	206 370	217 487
Frais de gestion à payer (note 6)	913 065	620 690
Emprunt à court terme (note 13)	<u>—</u>	<u>10 000 000</u>
	<u>1 119 435</u>	<u>10 838 177</u>
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX PORTEURS DE PARTS		
Parts	248 868 849	260 901 305
Résultats non distribués	<u>201 392 296</u>	<u>267 166 509</u>
	<u>450 261 145</u>	<u>528 067 814</u>
	<u>451 380 580 \$</u>	<u>538 905 991 \$</u>
Nombre de parts rachetables en circulation	11 631 077	16 258 196
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	38,71 \$	32,48 \$

Le Fonds Bitcoin

État du résultat global intermédiaire Pour les semestres clos le 30 juin (non audité)

(en dollars américains, sauf indication contraire)

	2021		2020*
Produits			
Profits nets réalisés sur la vente d'actifs numériques	198 138 830	\$	580 \$
Variation nette de la moins-value latente de la juste valeur des actifs numériques	(70 307 074)		(720 436)
Profit de change sur la trésorerie	<u>2 692</u>		<u>2 710</u>
	<u>127 834 448</u>		<u>(717 146)</u>
Charges			
Frais de gestion (note 6)	10 825 772		220 227
Frais de garde	1 354 700		84 308
Coûts d'exploitation	305 452		15 342
Charges d'intérêts (note 13)	193 920		–
Honoraires d'audit	54 389		26 522
Frais d'administration	35 230		13 163
Rémunération des membres du comité d'examen indépendant	9 485		8 642
Frais juridiques	<u>–</u>		<u>12 937</u>
	<u>12 778 948</u>		<u>381 141</u>
Bénéfice (perte) net et résultat global	<u>115 055 500</u>	\$	<u>(1 098 287)</u> \$
Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de la période	19 174 477		4 189 015
Bénéfice (perte) de base et dilué par part	6,00	\$	(0,26) \$

* Pour la période allant du 9 avril 2020, date du début des activités, au 30 juin 2020.

Le Fonds Bitcoin

État des variations des capitaux propres intermédiaire Pour les semestres (non audité)

(en dollars américains, sauf indication contraire)

30 juin 2021	Parts de catégorie A		Parts de catégorie F		Parts de catégorie B		Résultats non distribués	Total des capitaux propres attribuables aux porteurs de parts
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier 2021	16 258 196	260 901 305	–	–	–	–	267 166 509	528 067 814
Bénéfice net et résultat global							115 055 500	115 055 500
Émission de parts	4 782 720	206 726 232	–	–	–	–	–	206 726 232
Frais d'émission	–	(5 385 884)	–	–	–	–	–	(5 385 884)
Rachat de parts	(9 409 839)	(213 372 804)	–	–	–	–	(180 829 713)	(394 202 517)
Solde au 30 juin 2021	11 631 077	248 868 849	–	–	–	–	201 392 296	450 261 145

30 juin 2020*	Parts de catégorie A		Parts de catégorie F		Parts de catégorie B		Déficit	Total des capitaux propres attribuables aux porteurs de parts
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$	\$	\$
Solde au 9 avril 2020	–	–	–	–	–	–	–	–
Perte nette et perte globale							(1 098 287)	(1 098 287)
Émission de parts	3 402 808	39 752 499	2 006 754	22 945 608	973 727	9 737 265	–	72 435 372
Frais d'émission	–	(2 782 675)	–	(1 074 947)	–	(146 231)	–	(4 003 853)
Reclassement de parts	3 041 349	31 461 695	(2 006 754)	(21 870 661)	(973 727)	(9 591 034)	–	–
Solde au 30 juin 2020	6 444 157	68 431 519	–	–	–	–	(1 098 287)	67 333 232

* Pour la période allant du 9 avril 2020, date du début des activités, au 30 juin 2020.

Le Fonds Bitcoin

Tableau des flux de trésorerie intermédiaire Pour le semestre clos le 30 juin (non audité)

(en dollars américains, sauf indication contraire)

	2021	2020*
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités d'exploitation		
Bénéfice (perte) net et résultat global	115 055 500 \$	(1 098 287) \$
Ajustements au titre des éléments sans effet sur la trésorerie		
Profits nets réalisés sur la vente d'actifs numériques	(198 138 830)	(580)
Variation nette de la moins-value latente de la juste valeur des actifs numériques	70 307 074	720 436
Profit de change sur la trésorerie	(2 692)	(2 710)
Variation des soldes hors trésorerie		
Augmentation des charges payées d'avance	–	(24 065)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs et charges à payer	(11 117)	56 825
Augmentation des frais de gestion à payer	292 375	111 469
Produit de la vente de placements	31 112 132	30 027
Acquisition de placements	(192 867 954)	(67 842 835)
Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(174 253 512)	(68 049 720)
Activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	203 953 113	72 435 372
Rachat de parts rachetables	(16 400 497)	–
Remboursement d'emprunt à court terme	(10 000 000)	–
Frais d'émission payés	(5 385 884)	(4 003 853)
Entrées de trésorerie liées aux activités de financement	172 166 732	68 431 519
Augmentation (diminution) de la trésorerie au cours de la période	(2 086 780)	381 799
Profit de change sur la trésorerie	2 692	2 710
Trésorerie à l'ouverture de la période	2 341 479	–
Trésorerie à la clôture de la période	257 391 \$	384 509 \$

* Pour la période allant du 9 avril 2020, date du début des activités, au 30 juin 2020.

Le Fonds Bitcoin

Relevé du portefeuille de placements intermédiaire

Au 30 juin 2021 (non audité)

(en dollars américains, sauf indication contraire)

Quantité	Actifs numériques détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
12 979	Bitcoin	251 444 897 \$	451 123 189 \$	100,19
	Montant net des placements détenus	251 444 897 \$	451 123 189	100,19
	Autres passifs, montant net		(862 044)	(0,19)
	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		450 261 145 \$	100,00

Le Fonds Bitcoin

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires

Pour le semestre clos le 30 juin 2021 (non auditées)

(en dollars américains, sauf indication contraire)

1. Organisation du Fonds et nature des activités :

Le Fonds Bitcoin (le « Fonds ») est un fonds d'investissement à capital fixe constitué en tant que fiducie sous le régime des lois de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 31 mars 2020, dans sa version modifiée de temps à autre (la « déclaration de fiducie »). L'adresse du siège social du Fonds est la suivante : 4800-1 King Street West, Box 160, Toronto (Ontario) M5H 1A1. Le Fonds a commencé ses activités le 9 avril 2020. Les parts du Fonds sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole QBTC.U.

Société 3iQ est le fiduciaire, le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le promoteur du Fonds (le « fiduciaire » et le « gestionnaire »). Le gestionnaire est responsable de la gestion et de l'administration du Fonds, y compris la gestion et l'orientation des investissements du Fonds. Le Fonds fait appel à un dépositaire et à un sous-dépositaire pour superviser la détention, la sécurité et le transfert des actifs numériques du Fonds (le « dépositaire » et le « sous-dépositaire »). Le dépositaire et le sous-dépositaire sont indépendants du gestionnaire. Le personnel autorisé du gestionnaire est chargé de coordonner et d'exécuter les transferts d'actifs numériques entre la source des actifs numériques, principalement des courtiers effectuant des opérations de gré à gré et des plateformes de négociation, et la plateforme de conservation utilisée pour le Fonds. SGGG Fund Services Inc. est l'administrateur (l'« administrateur ») du Fonds.

L'objectif d'investissement du Fonds est de chercher à procurer aux porteurs de parts du Fonds une exposition à l'actif numérique bitcoin (le « bitcoin ») et aux fluctuations quotidiennes du cours du bitcoin en dollars américains, de même que la possibilité de réaliser une plus-value du capital à long terme. Pour atteindre son objectif d'investissement, le Fonds investira dans des avoirs en bitcoins à long terme achetés sur des plateformes de négociation de bitcoins reconnues et auprès de contreparties aux transactions de gré à gré reconnues, afin de fournir aux investisseurs une solution de rechange commode et sûre à un investissement direct dans le bitcoin. Le Fonds ne spéculera pas sur les variations à court terme du cours du bitcoin.

Le succès du Fonds dépend de la prestation continue des services du gestionnaire et sera influencé par un certain nombre de facteurs de risque associés aux investissements dans le bitcoin, notamment la liquidité du marché et l'exposition aux fluctuations des cours de change.

Le Fonds et 3iQ Bitcoin Trust ont conclu une entente de fusion datée du 31 mars 2020 aux termes de laquelle 3iQ Bitcoin Trust a fusionné avec le Fonds par l'émission, le 9 avril 2020, de 973 726,5 parts de catégorie B du Fonds d'une valeur de 10 \$ chacune en faveur des porteurs de parts de 3iQ Bitcoin Trust. Le 9 avril 2020, les parts de catégorie B ont été reclassées en parts de catégorie A du Fonds, conformément aux modalités du prospectus du Fonds.

2. Mode de présentation :

Principes comptables

Les présents états financiers intermédiaires ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière et à la norme comptable internationale (« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire* (ensemble, « IFRS »), de même qu'aux normes prescrites par le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*.

Les états financiers intermédiaires ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration du gestionnaire le 6 août 2021.

Le Fonds Bitcoin

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires

Pour le semestre clos le 30 juin 2021 (non auditées)

(en dollars américains, sauf indication contraire)

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers intermédiaires sont présentés en dollars américains, soit la monnaie fonctionnelle du Fonds.

3. Principales méthodes comptables :

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées de manière uniforme à la période présentée dans les présents états financiers intermédiaires.

a) Actifs numériques

Les actifs numériques sont un système de paiement en ligne basé sur un logiciel ouvert où les paiements sont enregistrés dans un grand livre public au moyen de sa propre unité de compte. Le Fonds détient des actifs numériques générant un profit fondé sur la hausse du cours du bitcoin à long terme. Le coût de base des investissements dans les actifs numériques comptabilisé par le Fonds correspond à la juste valeur des actifs numériques au moment de l'acquisition. Le Fonds évalue les stocks d'actifs numériques à leur juste valeur diminuée des coûts de vente, toute variation de la juste valeur diminuée des coûts de vente étant comptabilisée en résultat net au cours de la période durant laquelle la variation survient sur la base du coût moyen au poste « Variation nette de la (moins-value) plus-value latente de la juste valeur des actifs numériques ». Les coûts de vente des stocks d'actifs numériques ne sont pas significatifs, et aucune provision n'est constituée pour ces coûts.

La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée en utilisant les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour déterminer le prix de l'actif ou du passif en supposant qu'ils agissent dans leur intérêt économique.

Les stocks d'actifs numériques sont décomptabilisés lorsque le Fonds en dispose dans le cadre de ses activités de négociation. Les gains ou pertes nets réalisés résultant de la vente sont déterminés sur la base du coût moyen et sont comptabilisés en résultat net. La diminution des stocks résultant du refus d'accès aux avantages économiques associés à la propriété des stocks d'actifs numériques est comptabilisée en charge au moment où elle est observée.

Se reporter à la note 4 pour plus de précisions sur la méthode comptable employée par le Fonds pour évaluer les stocks d'actifs numériques et sur le jugement qui a été exercé pour déterminer que ces stocks doivent être comptabilisés comme des stocks de courtiers-négociants en marchandises.

b) Instruments financiers

Comptabilisation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés à l'état de la situation financière intermédiaire lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction (le cas échéant).

Le Fonds Bitcoin

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires

Pour le semestre clos le 30 juin 2021 (non auditées)

(en dollars américains, sauf indication contraire)

3. Principales méthodes comptables (suite) :

Classement

Le Fonds classe ses actifs et ses passifs financiers de façon à être évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Le classement des actifs financiers dépend du modèle économique adopté pour la gestion des actifs financiers et des modalités contractuelles des flux de trésorerie. Les actifs financiers sont évalués au coût amorti lorsque le modèle économique a pour objectif de détenir l'actif financier pour en percevoir les flux de trésorerie contractuels. Les actifs financiers qui sont détenus selon un modèle économique autre que la « détention aux fins de la perception » ou la « détention aux fins de la perception et de la vente » sont classés comme étant à la JVRN. Les passifs financiers sont classés de façon à être évalués au coût amorti. Dans le cas des actifs et des passifs évalués à la juste valeur, les profits et les pertes sont comptabilisés en résultat net. Le Fonds reclasse les actifs financiers uniquement lorsqu'il change le modèle économique qu'il suit pour la gestion de ces actifs. Les passifs financiers ne sont pas reclassés. Le Fonds classe et évalue les actifs financiers lors de la comptabilisation initiale de la manière indiquée ci-dessous :

- La trésorerie est classée et évaluée au coût amorti.

Les dettes fournisseurs et charges à payer, l'emprunt à court terme et les frais de gestion à payer sont classés et évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût amorti doivent être dépréciés du montant correspondant aux pertes de crédit attendues. Étant donné l'échéance très rapprochée de ces actifs financiers et la santé financière des contreparties concernées, le gestionnaire est d'avis que le risque de perte est très faible. Pour cette raison, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au titre des actifs financiers évalués au coût amorti.

Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie découlant de l'actif sont arrivés à expiration ou que le Fonds a transféré ses droits de percevoir les flux de trésorerie découlant de l'actif ou a assumé une obligation de verser la totalité des flux de trésorerie reçus à un tiers sans délai significatif en vertu d'un contrat de transfert de flux de trésorerie, et si le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à l'actif ou qu'il n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à l'actif, mais qu'il a transféré le contrôle de l'actif.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est acquittée, résiliée ou expirée.

Le Fonds Bitcoin

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires

Pour le semestre clos le 30 juin 2021 (non auditées)

(en dollars américains, sauf indication contraire)

3. Principales méthodes comptables (suite) :

c) Juste valeur

Le Fonds applique principalement l'approche par le marché pour les évaluations récurrentes de la juste valeur. Trois niveaux de données peuvent être utilisés pour calculer la juste valeur :

Niveau 1 – prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – données d'entrée autres que les prix cotés compris au niveau 1 qui sont observables ou peuvent être corroborées par des données de marché observables;

Niveau 3 – données d'entrée non observables qui ne sont corroborées par aucune activité sur les marchés.

d) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une catégorie donnée de parts par le nombre total de parts de cette catégorie en circulation à la clôture de la période.

e) Résultat (perte) de base et dilué par part

Le résultat (perte) de base et dilué par part est fondé sur le résultat net attribuable à chaque catégorie de parts, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation de cette catégorie au cours de la période. Au cours de la période, il n'y avait que des parts de catégorie A en circulation.

f) Transactions en monnaies étrangères

Les actifs numériques du Fonds peuvent être négociés sur des marchés étrangers. Le produit de la vente de ces actifs numériques sera réalisé dans la monnaie concernée. Les positions en monnaies étrangères peuvent donner lieu à des profits et à des pertes en raison des fluctuations des cours de change respectifs. Les monnaies étrangères, les achats d'actifs numériques et les ventes d'actifs numériques sont convertis dans la monnaie de présentation au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les profits et pertes de change réalisés sur la vente d'actifs numériques sont inscrits à l'état du résultat global intermédiaire. Les profits et pertes de change latents sur les actifs numériques sont inclus au poste « Variation nette de la moins-value latente de la juste valeur des actifs numériques » à l'état du résultat global intermédiaire.

g) Capitaux propres attribuables aux porteurs de parts

Les parts sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission de nouvelles parts sont présentés dans les capitaux propres en déduction du produit, nets de l'impôt, s'il y a lieu.

Lorsque le Fonds rachète ses propres parts pour les annuler, le montant reçu en excédant de leur coût est alloué au poste des résultats non distribués et les coûts sont alloués au poste des capitaux propres des porteurs de parts du Fonds.

Le Fonds Bitcoin

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires

Pour le semestre clos le 30 juin 2021 (non auditées)

(en dollars américains, sauf indication contraire)

3. Principales méthodes comptables (suite) :

h) Impôt sur le résultat

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), le Fonds est défini comme une fiducie de fonds commun de placement. La totalité du revenu net imposable du Fonds aux fins de l'impôt (y compris une partie suffisante des gains en capital nets réalisés) pour toute période doit être distribuée aux porteurs de parts rachetables afin que le Fonds n'ait aucun impôt sur le résultat à payer.

Le Fonds ne comptabilise aucun impôt sur le résultat. Par conséquent, l'avantage fiscal associé aux pertes en capital et aux pertes autres qu'en capital n'a pas été reflété comme un actif d'impôt différé à l'état de la situation financière intermédiaire.

4. Estimations comptables critiques et jugements importants :

La préparation d'états financiers intermédiaires conformément aux IFRS exige que la direction procède à des estimations comptables. La direction doit également recourir à son jugement dans le cadre de l'application des méthodes comptables du Fonds. Les estimations font l'objet d'une évaluation continue et sont fondées sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, dont les attentes quant aux événements futurs qui sont jugées raisonnables dans les circonstances.

Les jugements importants qu'a exercés la direction lors de l'application des méthodes du Fonds et qui ont l'incidence la plus importante sur les états financiers intermédiaires sont décrits ci-après.

Monnaie fonctionnelle

Le gestionnaire considère le dollar américain comme étant la monnaie fonctionnelle dans laquelle le Fonds exerce ses activités puisqu'il est d'avis que cette monnaie est celle qui représente le plus fidèlement les effets économiques des transactions, événements et conditions sous-jacents du Fonds. De plus, le dollar américain représente la monnaie dans laquelle le Fonds évalue son rendement. Le Fonds effectue l'émission et le rachat de ses parts en dollars américains.

Classement des parts

IAS 32 *Instruments financiers : Présentation* (« IAS 32 »), exige que les parts ou actions rachetables d'une entité qui sont subordonnées de manière égale, mais qui ne sont pas identiques soient classées comme un passif financier. Les parts rachetables du Fonds répondent aux critères de classement à titre de capitaux propres selon IAS 32 étant donné qu'une seule catégorie de parts est en circulation à la clôture de la période.

Entité d'investissement

Le gestionnaire du Fonds a évalué les faits et circonstances afin de déterminer si le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement aux termes d'IFRS 10 *États financiers consolidés*.

Le gestionnaire a conclu que le Fonds compte plus d'un investisseur et que les autres investisseurs ne sont pas liés, et il évalue leurs avoirs en actifs numériques à leur juste valeur à chaque période de présentation de l'information financière. Le gestionnaire a établi que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement, mais il a constaté que le Fonds ne détient pas de placements qui donneraient lieu à une consolidation.

Le Fonds Bitcoin

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires

Pour le semestre clos le 30 juin 2021 (non auditées)

(en dollars américains, sauf indication contraire)

4. Estimations comptables critiques et jugements importants (suite) :

Stocks d'actifs numériques

Le gestionnaire considère que les actifs numériques du Fonds constituent une marchandise. Étant donné que les IFRS ne définissent pas le terme « marchandise », le gestionnaire a pris en considération les lignes directrices d'IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, qui permettent à une entité de considérer les positions officielles les plus récentes d'autres organismes de normalisation comptable qui utilisent un cadre conceptuel similaire pour développer leurs normes comptables, la littérature comptable et les pratiques admises du secteur d'activité, dans la mesure où celles-ci ne sont pas contraires aux exigences des IFRS ni au Cadre conceptuel de l'*International Accounting Standards Board*. Selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis (« PCGR des États-Unis »), tels qu'ils sont énoncés dans le glossaire principal de codification des normes comptables (*Master Glossary of Accounting Standards Codification*), une « marchandise » (*commodity*) a été définie comme étant un produit dont les unités sont interchangeable, qui est négocié sur un marché actif où les clients ne sont pas facilement identifiables et qui est immédiatement commercialisable au prix coté. À la lumière de cette définition et des lignes directrices d'IAS 8, le gestionnaire a déterminé que les actifs numériques constituent une marchandise même s'ils manquent de substance physique.

Les activités du Fonds comprennent la négociation d'actifs numériques et, par conséquent, après la comptabilisation initiale, les stocks d'actifs numériques sont détenus à la juste valeur diminuée des coûts de vente, ce qui reflète l'objectif du Fonds de détenir ces stocks d'actifs numériques à titre de courtier-négociant en marchandises conformément aux dispositions d'IAS 2 *Stocks*. En raison du protocole sur les actifs numériques, les coûts de vente des stocks d'actifs numériques sont négligeables, et aucune provision n'est constituée pour ces coûts. Les variations du montant des stocks d'actifs numériques en fonction de la juste valeur sont prises en compte dans le résultat net de la période.

Incertitudes relatives aux estimations

Les informations sur les estimations et les hypothèses ayant le plus d'incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges sont présentées ci-après.

Juste valeur des actifs numériques

Les actifs numériques sont constitués de bitcoins (se reporter à la note 5 pour l'évaluation de la juste valeur) et sont inclus dans les actifs courants.

Le Fonds Bitcoin

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires

Pour le semestre clos le 30 juin 2021 (non auditées)

(en dollars américains, sauf indication contraire)

5. Évaluation de la juste valeur :

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des niveaux de la hiérarchie des justes valeurs dans lesquels sont classées les évaluations de la juste valeur des placements du Fonds au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020 :

30 juin 2021				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs				
Bitcoin	– \$	451 123 189 \$	–	451 123 189 \$
	– \$	451 123 189 \$	–	451 123 189 \$

31 décembre 2020				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs				
Bitcoin	– \$	536 564 512 \$	– \$	536 564 512 \$
	– \$	536 564 512 \$	– \$	536 564 512 \$

Juste valeur

Les actifs numériques que détient le Fonds sont comptabilisés à la juste valeur selon des évaluations de la juste valeur de niveau 2. La juste valeur des actifs numériques s'établissait à 451 123 189 \$ au 30 juin 2021 (536 564 512 \$ au 31 décembre 2020). Un profit latent de 199 678 292 \$ découlant des fluctuations de la valeur de négociation des actifs numériques a été comptabilisé pour la période close le 30 juin 2021 et une perte latente de (720 436 \$) a été comptabilisée pour la période close le 30 juin 2020.

La valeur du bitcoin dans le portefeuille du Fonds est fondée sur l'indice MVIS CryptoCompare Institutional Bitcoin (« MVIBTC ») maintenu par MV Index Solutions GmbH (« MVIS »). L'indice MVIBTC mesure la performance d'un portefeuille d'actifs numériques qui investit dans le bitcoin, en utilisant les prix de certaines bourses de valeurs. La valeur de clôture est calculée à 16 h, heure normale de l'Est.

La juste valeur estimative de la trésorerie, des dettes fournisseurs et charges à payer, de l'emprunt à court terme et des frais de gestion à payer avoisine leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

6. Transactions entre parties liées :

Frais de gestion

Le gestionnaire du Fonds est responsable de la gestion et de l'orientation des activités, des opérations et des affaires du Fonds, y compris la gestion et l'orientation des investissements. Le Fonds verse au gestionnaire des frais de gestion annuels d'un montant correspondant à 1,95 % de la valeur liquidative du Fonds, calculés quotidiennement et payables mensuellement, majorés des taxes applicables, à l'égard de chacune des parts de catégorie A et des parts de catégorie F du Fonds.

Au cours de la période close le 30 juin 2021, des frais de gestion de 10 825 772 \$ (220 227 \$ au 30 juin 2020) ont été facturés par le gestionnaire. Ces transactions ont eu lieu dans le cours normal des activités et les frais sont évalués à la valeur d'échange, laquelle correspond au montant établi et accepté par les parties liées.

Au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020, des montants de 913 065 \$ et 620 690 \$, respectivement, étaient à payer au gestionnaire et étaient indiqués au poste « Frais de gestion à payer ».

Le Fonds Bitcoin

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires

Pour le semestre clos le 30 juin 2021 (non auditées)

(en dollars américains, sauf indication contraire)

6. Transactions entre parties liées (suite):

Parts détenues par des parties liées

Au 30 juin 2021, les administrateurs, les dirigeants et les principaux dirigeants du gestionnaire détenaient 50 592 parts de catégorie A (56 843 au 31 décembre 2020) du Fonds.

7. Parts rachetables :

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts rachetables d'un nombre illimité de catégories, chacune représentant un intérêt bénéficiaire égal et indivis dans l'actif net et le résultat net du Fonds attribuable à cette catégorie. Chaque part de chaque catégorie confère à son porteur le droit de voter, à raison d'une voix pour chaque part, et de participer à parts égales à toutes les distributions effectuées par le Fonds. Les parts d'une catégorie peuvent être regroupées et (ou) reclassées par le gestionnaire.

Les parts de catégorie A du Fonds sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de catégorie F sont conçues pour les comptes de placements à honoraires et (ou) pour les comptes institutionnels et ne sont pas inscrites à la cote d'une bourse. Les parts de catégorie F qui ont fait l'objet d'un placement ont été reclassées à titre de parts de catégorie A à la clôture de ce placement. Les parts de catégorie B ont été émises en faveur de 3iQ Bitcoin Trust aux fins de distribution à ses porteurs de parts dans le cadre de sa fusion avec le Fonds, comme il est indiqué à la note 1, et ont été reclassées en parts de catégorie A à la clôture du placement le 9 avril 2020.

Rachat de parts

Rachats annuels :

Les parts peuvent être rachetées au gré des porteurs de parts le premier jour ouvrable suivant le 15^e jour de juin de chaque année (individuellement, une « date de rachat annuel ») à compter du 16 juin 2021, sous réserve du droit du Fonds de suspendre les rachats dans certaines circonstances. Les parts ainsi rachetées seront rachetées à un prix de rachat égal à la valeur liquidative par part à la date de rachat annuel, diminuée du total des frais et dépenses associés au rachat, y compris les commissions versées par le Fonds pour financer ces rachats. Les parts doivent être remises à des fins de rachat au plus tard le dernier jour ouvrable du mois de mai précédant la date de rachat annuel applicable (la « date limite annuelle »). Le paiement du produit de rachat sera versé en dollars américains au plus tard le 15^e jour ouvrable suivant la date de rachat annuel.

Rachats mensuels :

Les parts de catégorie A peuvent être remises en tout temps aux fins de rachat au gré des porteurs de parts le premier jour ouvrable suivant le 15^e jour de chaque mois, sauf le mois de juin, à compter de 2021 (la « date de rachat mensuel »), sous réserve de certaines conditions. Pour qu'elles soient rachetées, les parts doivent être remises aux fins de rachat au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le dernier jour ouvrable du mois précédant le mois de la date de rachat mensuel applicable (la « date limite mensuelle » et, collectivement avec la date limite annuelle, la « date limite »). Le paiement du produit de rachat sera versé en dollars américains au plus tard le 15^e jour ouvrable suivant la date de rachat mensuel (la « date de paiement du rachat »).

Les porteurs de parts qui remettent une part de catégorie A aux fins de rachat recevront un prix de rachat (le « prix de rachat pour la catégorie A ») égal au moins élevé des montants suivants : (i) le montant correspondant à 95 % du cours de clôture d'une part de catégorie A; et (ii) la valeur liquidative par part de catégorie A à la date de rachat mensuel applicable moins, dans chaque cas, la totalité des frais et dépenses associés au rachat, y compris les commissions versées par le Fonds. Dans tous les cas, le prix de rachat pour la catégorie A ne pourra être supérieur à la valeur liquidative par part de catégorie A à la date de rachat mensuel. Le produit du rachat sera payé en dollars américains.

Le Fonds Bitcoin

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires

Pour le semestre clos le 30 juin 2021 (non auditées)

(en dollars américains, sauf indication contraire)

7. Parts rachetables (suite) :

Un porteur de parts qui souhaite exercer ses privilèges de rachat doit le faire en demandant à l'adhérent des Services de compensation et de dépôt CDS Inc. (la « CDS ») par l'intermédiaire duquel il détient ses parts de remettre à la CDS, à son bureau de Toronto, en Ontario, au nom du porteur de parts, un avis écrit indiquant l'intention du porteur de parts de faire racheter ses parts au plus tard à 17 h (heure normale de l'Est) à la date limite applicable mentionnée précédemment. Un porteur de parts qui souhaite faire racheter des parts doit s'assurer que l'adhérent de la CDS est avisé de son intention d'exercer son droit de rachat suffisamment de temps avant la date limite applicable pour permettre à l'adhérent de la CDS de remettre un avis à la CDS avant 17 h (heure normale de l'Est) à la date limite applicable.

En faisant en sorte qu'un adhérent de la CDS remette à la CDS un avis indiquant l'intention du porteur de parts de faire racheter ses parts, le porteur de parts sera réputé avoir irrévocablement remis ses parts aux fins de rachat et nommé cet adhérent de la CDS pour qu'il agisse à titre d'agent de règlement exclusif à l'égard de l'exercice du privilège de rachat et de la réception du paiement dans le cadre du règlement des obligations découlant de cet exercice, à condition que le gestionnaire puisse, avant la date du rachat annuel ou la date de rachat mensuel, permettre la révocation d'un avis de rachat aux conditions qu'il peut fixer à son gré, pourvu que cette révocation n'ait pas d'incidence défavorable sur le Fonds. Les frais associés à la préparation et à la remise de l'avis de rachat seront à la charge du porteur de parts qui exerce le privilège de rachat.

Le gestionnaire peut suspendre le rachat des parts ou le versement du produit du rachat du Fonds, avec l'autorisation préalable des autorités de réglementation en valeurs mobilières, pour toute période pendant laquelle le gestionnaire détermine qu'il existe des conditions qui rendent impossible la vente d'actifs du Fonds ou qui compromettent la capacité de l'administrateur du Fonds d'en déterminer la valeur. La suspension peut s'appliquer à toutes les demandes de rachat reçues avant la suspension, mais à l'égard desquelles aucun paiement n'a été effectué, ainsi qu'à l'ensemble des demandes reçues pendant que la suspension est en vigueur. Tous les porteurs de parts qui présentent ces demandes seront avisés par le gestionnaire de la suspension et du fait que le rachat sera effectué à un prix déterminé à la première date d'évaluation suivant la fin de la suspension.

Distributions

Le Fonds n'a pas l'intention de verser des distributions aux porteurs de parts, à l'exception des distributions de résultat net à la fin de l'année décrites ci-après.

Le Fonds veille à ce que son résultat et ses gains en capital réalisés nets, s'il en est, soient distribués tous les ans aux porteurs de parts de façon à ne pas avoir d'impôt sur le revenu ordinaire à payer à leur égard. Dans la mesure où le Fonds n'a pas distribué le plein montant de son résultat ou de ses gains en capital nets au cours d'une année, la différence entre ce montant et le montant effectivement distribué par le Fonds sera versée à titre de « distribution réinvestie ». Les distributions réinvesties par le Fonds, déduction faite de toute retenue d'impôt requise, seront réinvesties automatiquement dans des parts supplémentaires à un prix correspondant à la valeur liquidative par part et les parts seront immédiatement regroupées de sorte que le nombre de parts en circulation après la distribution sera égal au nombre de parts en circulation avant la distribution.

En plus des distributions décrites ci-dessus, le Fonds peut verser à l'occasion des distributions supplémentaires sur ses parts, y compris dans le cadre d'une distribution spéciale ou d'un remboursement de capital.

Le Fonds Bitcoin

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires

Pour le semestre clos le 30 juin 2021 (non auditées)

(en dollars américains, sauf indication contraire)

8. Informations sur le capital :

Le capital du Fonds est représenté par des parts émises et rachetables. Les parts rachetables donnent droit à des distributions, le cas échéant, et à la réception d'une quote-part établie en fonction de la valeur liquidative par part du Fonds au moment du rachat. Le Fonds n'a aucune restriction ou exigence spécifique en matière de capital quant aux souscriptions et aux rachats de parts. Les variations pertinentes sont indiquées dans l'état des variations des capitaux propres intermédiaire. Conformément à ses objectifs et à ses stratégies d'investissement, de même qu'aux pratiques de gestion des risques décrites à la note 9, le Fonds s'efforce d'investir les souscriptions reçues en bitcoins tout en maintenant une liquidité suffisante pour financer les rachats, cette liquidité étant augmentée au besoin par le recours à des emprunts à court terme ou la cession de placements, s'il y a lieu.

Le Fonds et le gestionnaire ont conclu des conventions de placement pour compte avec certains placeurs pour comptes, en vertu desquelles les placeurs pour compte ont accepté d'offrir les parts de catégories A et de catégorie F, sous les réserves d'usage concernant leur vente préalable et leur émission par le Fonds. En contrepartie de leurs services relatifs au placement des parts, les placeurs pour compte ont reçu des honoraires pouvant atteindre un maximum de 5,5 % par part de catégorie A et de 3,5 % par part de catégorie F à même le produit du placement. En outre, les frais engagés dans le cadre des placements ont été payés à même le produit brut des placements par le Fonds. Les frais d'émission sont comptabilisés au titre de frais d'émission dans l'état des variations des capitaux propres intermédiaire.

De plus, le Fonds a acquitté les charges engagées dans le cadre de ces placements. Le gestionnaire a aussi droit au remboursement des frais engagés lors de l'établissement et de la commercialisation du Fonds, jusqu'à concurrence de 1,5 % du produit total provenant des placements du Fonds.

Le Fonds a réalisé son premier appel public à l'épargne le 9 avril 2020, ce qui a permis d'inscrire 1 491 800 parts de catégorie A à la cote de la TSX. Dans le cadre du premier appel public à l'épargne, le Fonds a émis 303 675 parts de catégorie A au prix de 10,00 \$ la part de catégorie A, 153 530 parts de catégorie F au prix de 10,00 \$ la part de catégorie F et 973 726,5001 parts de catégorie B au prix de 10,00 \$ la part de catégorie B. Les parts de catégorie B ont été émises à 3iQ Bitcoin Trust en contrepartie des éléments d'actif de celle-ci, lesquels consistaient en des bitcoins et de la trésorerie, dans le cadre de la fusion de 3iQ Bitcoin Trust et du Fonds, qui a pris effet à 17 h le 8 avril 2020 (la « fusion »). Dès la clôture du premier appel public à l'épargne, les parts de catégorie B et de catégorie F ont été reclassées en un nombre de parts de catégorie A correspondant à la valeur liquidative par part de catégorie B ou de catégorie F, selon le cas, divisée par la valeur liquidative par part de catégorie A, dans chaque cas, calculée après le paiement de la rémunération des placeurs pour compte. Ainsi, les 973 726,5001 parts de catégorie B ont été reclassées en 1 031 294 parts de catégorie A et les 153 530 parts de catégorie F ont été reclassées en 156 831 parts de catégorie A.

Le Fonds a conclu une nouvelle émission de parts le 8 mai 2020, ce qui a permis d'inscrire 4 084 829 parts de catégorie A à la cote de la TSX. Dans le cadre du placement de mai, le Fonds a émis 2 655 633 parts de catégorie A au prix de 11,87 \$ la part de catégorie A et 1 429 196 parts de catégorie F au prix de 11,63 \$ la part de catégorie F. Dès la clôture du placement de mai, les parts de catégorie F ont été reclassées en parts de catégorie A à raison de 1:1. Ainsi, 1 429 196 parts de catégorie F ont été reclassées en 1 429 196 parts de catégorie A.

Le Fonds a conclu une nouvelle émission de parts le 26 juin 2020, ce qui a permis d'inscrire 867 528 parts de catégorie A à la cote de la TSX. Dans le cadre du placement de juin, le Fonds a émis 443 500 parts de catégorie A au prix de 11,71 \$ la part de catégorie A et 424 028 parts de catégorie F au prix de 11,47 \$ la part de catégorie F. Dès la clôture du placement de juin, les parts de catégorie F ont été reclassées en parts de catégorie A à raison de 1:1. Ainsi, 424 028 parts de catégorie F ont été reclassées en 424 028 parts de catégorie A.

Le Fonds Bitcoin

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires

Pour le semestre clos le 30 juin 2021 (non auditées)

(en dollars américains, sauf indication contraire)

8. Informations sur le capital (suite) :

Entre le 10 novembre 2020 et le 30 novembre 2020, le Fonds a émis 6 122 300 parts de catégorie A à des prix compris entre 22,50 \$ CA et 26,50 \$ CA la part de catégorie A aux termes de suppléments de prospectus datés du 6 novembre 2020, du 17 novembre 2020 et du 25 novembre 2020, au prospectus simplifié préalable de base daté du 5 novembre 2020.

Entre le 26 juin 2020 et le 30 juin 2021, le Fonds a émis un total de 4 895 758 parts de catégorie A à des prix compris entre 12,17 \$ et 53,21 \$ la part pour un produit brut égal à 120 295 034 \$ dans le cadre de placements privés.

Le 30 décembre 2020, le Fonds a établi un programme de placement au cours du marché (« programme ACM ») pour permettre au Fonds d'émettre au public, à l'appréciation du gestionnaire, des parts ayant un prix de vente total pouvant atteindre 150 000 000 \$. Toutes les parts émises aux termes du programme ACM ont été vendues au prix du marché en vigueur au moment de la vente par l'intermédiaire de la TSX ou de tout autre marché canadien où les parts sont inscrites, cotées ou par ailleurs négociées. Au 21 janvier 2021, le Fonds a émis 2 966 500 parts à un prix moyen de 44,37 \$ la part pour un produit net de 126 850 538 \$ (soit un produit brut de 131 510 903 \$ diminué de 4 660 365 \$ à titre de rémunération des placeurs pour compte payable à l'égard de ces ventes). Le gestionnaire, en sa qualité de gestionnaire du Fonds, a mis fin au programme ACM le 26 janvier 2021.

Le 26 janvier 2021, le Fonds a établi un autre programme de placement au cours du marché (le « deuxième programme ACM ») pour permettre au Fonds d'émettre au public, à l'appréciation du gestionnaire, des parts ayant un prix de vente total pouvant atteindre 200 000 000 \$. Le deuxième programme ACM était en vigueur jusqu'au 5 décembre 2022, sauf résiliation avant cette date par le Fonds. Au 30 juin 2021, le Fonds a émis 612 200 parts à un prix moyen de 43,88 \$ la part pour un produit net de 26 510 260 \$ (soit un produit brut de 26 864 496 \$ diminué de 354 236 \$ à titre de rémunération des placeurs pour compte payable à l'égard de ces ventes). Le gestionnaire, en sa qualité de gestionnaire du Fonds, a mis fin au deuxième programme ACM le 18 juin 2021.

Le 24 février 2021, la TSX a accepté l'avis d'intention du Fonds de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« OPRCNA ») pour permettre au Fonds de racheter, à son appréciation, jusqu'à 2 098 287 parts (représentant environ 10 % du flottant au 17 février 2021) sur le marché libre conformément aux règles et aux politiques de la TSX. Les parts acquises par le Fonds dans le cadre de l'OPRCNA seront annulées. Le programme a débuté le 1^{er} mars 2021 et se terminera le 28 février 2022, ou à une date antérieure si le Fonds acquiert le nombre maximal de parts permis aux termes de l'OPRCNA. Au 30 juin 2021, 150 700 parts (dont le prix d'achat global est 8 309 324 \$) avaient été acquises pour annulation dans le cadre de l'OPRCNA.

Le 14 mai 2021, le Fonds a annoncé que les porteurs de parts pourront à leur gré convertir une partie ou la totalité de leurs parts en parts du FNB 3iQ CoinShares Bitcoin (le « FNB ») à titre d'option additionnelle dans le cadre du rachat annuel.

Le 31 mai 2021, 7 098 564 parts (les « parts converties ») ont été remises pour conversion en parts du FNB (« parts du FNB »). Les parts converties ont été converties en 47 325 940 parts du FNB évaluées à 292 800 858 \$ le 1^{er} juin 2021.

Le 31 mai 2021, soit la date limite annuelle pour la date de rachat annuel du Fonds, 1 971 302 parts ont été remises pour un rachat en nature d'une valeur de 85 001 162 \$ et 189 073 parts ont été remises pour un rachat contre de la trésorerie d'une valeur de 8 152 695 \$.

En plus du paiement en trésorerie, le Fonds accepte le paiement des souscriptions en bitcoins. Au cours de la période, le Fonds a reçu 85,0 bitcoins au titre de souscriptions d'une valeur de 2 773 119 \$, en échange de quoi, le Fonds a émis 75 213 parts de catégorie A.

Le Fonds Bitcoin

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires

Pour le semestre clos le 30 juin 2021 (non auditées)

(en dollars américains, sauf indication contraire)

9. Risques liés aux actifs numériques :

Gestion des risques liés aux actifs numériques

Le Fonds est exposé à divers risques, notamment le risque de marché, le risque de liquidité et d'autres risques liés à sa concentration dans un seul actif, à savoir le bitcoin. Un investissement dans le bitcoin est hautement spéculatif et volatil. Le Fonds a pour objectif d'investissement de suivre le cours du marché du bitcoin, moins ses passifs et ses dépenses, en investissant ses actifs dans le bitcoin. À mesure que le cours du bitcoin augmentera, le Fonds devrait réaliser ces gains. Toutefois, rien ne garantit que les gains du Fonds correspondront aux gains en bitcoin. Le Fonds n'utilise pas d'effet de levier dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

Dans la mesure où les clés privées des adresses bitcoin sont perdues, détruites ou compromises de quelque façon que ce soit et qu'aucune sauvegarde des clés privées n'est accessible, le Fonds pourrait ne pas être en mesure d'accéder au bitcoin détenu dans l'adresse associée et le réseau Bitcoin ne sera pas en mesure de restaurer la clé privée. Le risque de perdre des clés privées est atténué par les services offerts par le sous-dépositaire afin d'assurer la sécurité des clés privées.

Les processus par lesquels les transactions en bitcoins sont réglées dépendent du réseau pair-à-pair du bitcoin et, de ce fait, le Fonds est exposé à un risque opérationnel. Le Fonds est également exposé au risque que surgissent des vulnérabilités techniques jusque-là inconnues, qui pourraient nuire à la valeur du bitcoin.

Risque de concentration

Le risque de concentration résulte de la concentration des expositions au sein d'une même catégorie, qu'il s'agisse de l'emplacement géographique, du type de produit, du secteur d'activité ou du type de contrepartie. À l'heure actuelle, les investissements du Fonds sont fortement concentrés dans un seul actif, le bitcoin, qui est le mandat du Fonds. Le Fonds suit le cours du marché du Bitcoin, moins ses passifs et ses dépenses, en investissant ses actifs dans le bitcoin.

Le dépositaire

Les bitcoins que possède le Fonds sont détenus par une société hautement réputée du secteur qui se spécialise dans l'offre de plateformes de stockage sécurisées de bitcoins. Le dépositaire et le sous-dépositaire supervisent la détention, la sécurité et le transfert des bitcoins pour le Fonds. Le dépositaire et le sous-dépositaire sont indépendants du gestionnaire. Le dépositaire et le sous-dépositaire sont chargés (i) d'établir et de maintenir un ou plus d'un portefeuille numérique et un ou plus d'un compte de voûte de stockage à froid, qui sont des portefeuilles numériques spécialisés pour lesquels les clés privées sont conservées sur des ordinateurs ou d'autres appareils qui ne sont pas connectés à Internet ou tout autre réseau informatique, (ii) de garder les clés privées qui donnent accès aux portefeuilles numériques et aux comptes de voûte de façon sécuritaire, et (iii) de faciliter le transfert de bitcoins conformément aux directives du gestionnaire.

Risque lié à la sécurité

Les bitcoins ne peuvent être contrôlés que par le détenteur de l'unique clé publique et clé privée relative au portefeuille numérique dans lequel les bitcoins sont détenus. Alors que le réseau Bitcoin nécessite la publication d'une clé publique relative à un portefeuille numérique lors d'une transaction de dépense, la perte ou la destruction de clés pourrait empêcher le commerce des bitcoins.

Les failles de sécurité, les logiciels malveillants et les attaques de piratage informatique sont une préoccupation majeure sur le marché des échanges de bitcoins depuis l'établissement du réseau Bitcoin. Toute faille de sécurité causée par le piratage pourrait entraîner la perte de placements en bitcoins.

Le Fonds Bitcoin

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires

Pour le semestre clos le 30 juin 2021 (non auditées)

(en dollars américains, sauf indication contraire)

9. Risques liés aux actifs numériques (suite) :

Risque lié au réseau Bitcoin

La structure de source ouverte du protocole du réseau Bitcoin signifie que les principaux développeurs du réseau Bitcoin et d'autres contributeurs ne sont généralement pas directement rémunérés pour leur contribution à la maintenance et au développement du protocole du réseau Bitcoin. Une incapacité à surveiller et à mettre à niveau adéquatement le protocole du réseau Bitcoin pourrait causer des dommages au réseau Bitcoin.

10. Charges :

En plus des frais de gestion et des coûts du service de la dette, le Fonds acquittera l'ensemble de ses propres dépenses et des charges administratives engagées par le gestionnaire dans l'exercice de ses fonctions de gestionnaire du Fonds. Ces frais comprendront, sans restriction : les frais payables au comité d'examen indépendant du Fonds; les commissions de courtage et de négociation et les autres frais liés à l'exécution de transactions relativement au placement en bitcoins du Fonds; les frais payables à l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts; les frais payables à tout dépositaire ou sous-dépositaire à l'égard des éléments d'actif du Fonds ainsi que les frais de l'administrateur et des autres fournisseurs de services; les frais de licence payables à MVIS pour l'obtention d'une licence d'utilisation du MVBTC; les frais juridiques et d'audit, les frais d'évaluation, les frais liés à l'inscription et au maintien à la cote de bourses, les frais liés au dépôt de documents et aux autres exigences des bourses auxquelles les parts du Fonds seront éventuellement inscrites ou cotées; les frais de participation exigés par les autorités en valeurs mobilières; les frais de préparation et de supervision liés au calcul et à la publication de la valeur liquidative; les frais d'établissement, d'impression et d'envoi des rapports financiers et autres aux porteurs de parts, des documents afférents aux assemblées des porteurs de parts et des documents déposés auprès des autorités en valeurs mobilières; les coûts de communication avec les porteurs de parts; les frais engagés pour respecter l'ensemble de la législation en valeurs mobilières applicable et des autres lois, règlements et politiques applicables; l'ensemble des impôts et taxes (y compris l'impôt sur le revenu et le capital, la TPS ou la TVH fédérales et les taxes de vente provinciales et territoriales); et les coûts liés à la prestation des autres services administratifs et de gestion qui peuvent raisonnablement être requis pour les activités et la gestion courantes du Fonds. Le gestionnaire peut, de temps à autre, à sa discrétion exclusive, payer une partie des frais courants du Fonds qui seraient autrement payables par ce dernier.

11. Indemnisation du gestionnaire :

Conformément aux dispositions de la déclaration de fiducie, le gestionnaire exercera ses pouvoirs et s'acquittera de ses responsabilités aux termes des présentes avec honnêteté et de bonne foi au mieux des intérêts des porteurs de parts du Fonds et, à cet égard, il fera preuve du degré de soin, de diligence et de compétence qu'un gestionnaire de fonds d'investissement raisonnablement prudent exercerait dans des circonstances comparables. Le gestionnaire ne sera pas responsable envers le Fonds ou envers tout porteur de parts pour toute perte ou tout dommage lié à une question concernant le Fonds, y compris toute perte ou diminution de la valeur des avoirs du Fonds, sauf dans la mesure où le gestionnaire n'a pas respecté la norme de diligence énoncée ci-dessus ou a autrement manqué à ses obligations aux termes de la déclaration de fiducie.

Le gestionnaire, son administrateur, ses dirigeants, ses employés et ses mandataires seront indemnisés et exempts de toute responsabilité par le Fonds à l'égard de toute réclamation liée à l'exécution des fonctions du gestionnaire, hormis les réclamations et les coûts découlant d'une inconduite volontaire, d'un acte de mauvaise foi ou d'une négligence de la part du gestionnaire, ou encore d'un manquement à son engagement de faire preuve du degré de diligence escompté.

Le Fonds Bitcoin

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires Pour le semestre clos le 30 juin 2021 (non auditées)

(en dollars américains, sauf indication contraire)

12. Emprunt à court terme :

Le 16 novembre 2020, le Fonds a conclu une convention-cadre d'emprunt en vertu de laquelle le Fonds peut emprunter de la cryptomonnaie ou des dollars américains. Le Fonds peut utiliser cette facilité de crédit pour acquérir des bitcoins en prévision et avant toute offre ultérieure de parts par le Fonds pour un montant ne dépassant pas 25 % de la valeur liquidative du Fonds. Lorsque le Fonds utilise la facilité de crédit pour acquérir des bitcoins, le prêteur agit également en tant qu'intermédiaire dans le cadre de la transaction. À ce titre, le prêteur achète les bitcoins pour le compte du Fonds, de sorte que la transaction est sans numéraire pour le Fonds jusqu'au remboursement de l'emprunt. Le 31 décembre 2020, le Fonds a emprunté 10 000 000 \$ pour acheter des bitcoins en prévision d'une clôture le 5 janvier 2021. Le prêt porte intérêt à un taux annuel de 14,6 %, les intérêts étant payables à la date d'échéance du prêt, le 5 janvier 2021. Le 5 janvier 2021, le Fonds a remboursé intégralement l'emprunt à court terme, y compris 193 920 \$ en intérêts.